

Montréal, le 4 mai 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jocelyn Ouellette
Avocat
6217, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3X8

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du
Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022, phase 3**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande du RNCREQ de ce jour, visant à obtenir un délai supplémentaire en vue du dépôt de sa preuve dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet au RNCREQ de déposer sa preuve **au plus tard le 8 mai 2023 à 12 h.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml